



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la protection de la population et des
affaires militaires SPPAM
Amt für Bevölkerungsschutz und Militär ABSM

Route des Arsenaux 16, 1705 Fribourg
T +41 26 305 30 00, F +41 26 305 30 04 www.fr.ch/sppam

SPPAM/juin 2013

Demande de permis de construire - Formulaire spécifique C

Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Un contact avec le SPPAM est vivement conseillé pour éviter un retour du dossier

Ce formulaire doit être rempli pour tous les objets soumis à la procédure ordinaire.

Les requérants sont également invités à l'utiliser pour la demande préalable.

1. Objet :

Protection civile : diverses informations

Nouvelles constructions / installations

Nombre total d'appartements:

Nombre total de pièces:

Obligation Abri oui non

si oui, compléter le formulaire téléchargeable
[**Demande d'approbation pour ouvrages de protection**](#)

Dossier déposé oui non

Rachat oui non

Remarque : Le dossier d'abri doit être déposé en même temps que la demande de permis de construire.

Transformations / Agrandissement des bâtiments

Abri existant oui non

Remarque : Si l'abri est existant, les dossiers doivent passer à la protection civile.